



# VILLE DE WIZERNES

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

## REGISTRE DES ARRÊTÉS PERMANENTS DU MAIRE

Arrêté portant interdiction au véhicule de plus de 3,5T  
AP 2025/05

Nous, Pierre EVRARD, Maire de la Commune de Wizernes,

**Vu** les travaux prévus dans la ZAC du Grand Chemin à Wizernes

**Vu** les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-3 et L 2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Route,

**Vu** l'arrêté du Maire du 20/10/1979 portant interdiction de circulation au véhicule de plus de 3,5 T, dans le quartier de la Large Patte

**Considérant** qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter la circulation, et prévenir les accidents, rue de l'Europe

### ARRÊTONS

**Article 1 :** La circulation sera interdite au véhicule de plus de 3,5 tonnes, du carrefour rue de l'Europe angle rue de Hollande.

**Article 2 :** L'interdiction de circulation sera matérialisée par des panneaux, mis en place par les services techniques.

**Article 3 :** Le Maire et les services de la Mairie, les services de Police Municipale, Police Nationale et de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie de Wizernes,  
Le 03 avril 2025

Le Maire,

  
Pierre EVRARD

Accusé de réception en préfecture  
062-216209023-20250403-AP202505-AI  
Date de télétransmission : 05/05/2025  
Date de réception préfecture : 05/05/2025